

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2013-27 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant délégation de signature du directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance de la RATP au directeur du département BUS, responsable de champ exploitation ferroviaire tramway, et au délégué du directeur du département BUS en charge du tramway**

NOR : TRAT1325915S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance de la RATP,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs n° 2012-47, consentie au directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance par le président-directeur général de la RATP le 1<sup>er</sup> juillet 2012,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Patrice LOVISA, directeur du département BUS, responsable de champ exploitation ferroviaire tramway, et à M. Jean ROUZAUD, délégué du directeur du département BUS en charge du tramway, à l'effet de signer, en son nom, les actes et documents réglementaires relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs n° 2012-47 et relevant du champ exploitation ferroviaire tramway.

#### Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2012-5880 en date du 31 janvier 2012.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*Le directeur général adjoint,*  
P. MARTIN